



le livre
BLANC

du

CADRE
NOIR

SAUMUR

Centre des Activités de l'Institut National des Sports Equestres

Lorsqu'il a été question, en Novembre 1969, de transférer le « CADRE NOIR » de SAUMUR dans la région Parisienne, un mouvement quasi général s'est manifesté non seulement dans le Saumurois, mais dans la France entière.

Pourquoi ce mouvement ? Quelles en sont les causes ? Quelles seraient les conséquences qu'engendrerait une telle décision ?

Pourquoi à l'inverse doit-on considérer que ces causes étant entendues, la solution proposée par le Comité d'action pour le regroupement des activités de l'Institut National des Sports Equestres à SAUMUR rassemble des justifications sans appel.

Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre.

REGROUPER OU MAINTENIR ET EXPLOITER CE QUI EXISTE ?

Nous sommes à l'époque des concentrations, qu'il s'agisse des entreprises industrielles, commerciales, ou des exploitations agricoles.

Y faire exception en ce qui concerne l'Institut National d'Équitation ne semble pas justifié et trait à contresens.

Si en effet, le domaine sportif pourrait être exclu de cette tendance générale, certaines disciplines réclamant des terrains, des espaces ou des surfaces de caractère différent, il n'en est rien en ce qui concerne le sport équestre.

A partir du moment où l'on dispose d'un terrain d'extérieur satisfaisant, il est aisé de l'habiller avec des manèges, des écuries et des carrières.

A cela l'on pourrait répondre : est-il raisonnable de ne pas utiliser les terrains et les surfaces couvertes qui existent en diverses régions ?

C'est au « financier » d'en décider, mais sa réponse à la question ne fait pas de doute.

Le coût de la réfection et de l'entretien des bâtiments anciens est sans rapport avec l'économie qui résulterait d'un système concentré, même s'il y a nécessité d'agrandir ce qui existe par des bâtiments modernes, ou de faire intégralement du neuf.

De plus les rassemblements des moyens de commandement et de gestion, la suppression de certains emplois qui se doublent dans un système de répartition géographique, sont des arguments qu'on ne peut nier.

Le regroupement est donc une bonne solution.

POURQUOI ÉCARTER LA RÉGION PARISIENNE ?

Parce qu'à cent kilomètres de PARIS, voire davantage encore, il ne sera plus possible, dans dix ans et même avant, de réaliser autre chose que de l'habitat et des espaces verts du genre Bois de Boulogne, c'est-à-dire surpeuplés.

La Forêt de Compiègne, la Forêt de Fontainebleau, dira-t-on?

Mais il est bien évident que ces forêts seront de plus en plus pénétrées par des voies à circulation automobile. Ce qui en restera deviendra le domaine d'une population avide de grand air, de coins ombragés et de surfaces de jeux pour les enfants.

Imaginer de créer un parc de 3 à 400 hectares réservés aux Sports équestres est donc **impensable autour de Paris**. Encore faudrait-il que le terrain soit favorable aux « membres » des chevaux, et nous savons bien que, pour ne citer que **Fontainebleau**, le sol sableux et profond parsemé de racines et de rochers **fatigue les pieds et les boulets des chevaux**.

Enfin, le caractère impératif de la **décentralisation**, prôné justement par l'État dans bien des domaines, doit-il faire exception en ce qui concerne l'Institut National d'Équitation?

Étant une entreprise nouvelle, il serait paradoxal de répondre affirmativement.

Le principe du **regroupement** et de la **provincialisation** de l'Institut doit donc être admis.

QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES DU REGROUPEMENT DE L'INSTITUT A SAUMUR SUR LE PLAN DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET, A L'INVERSE, QUELLES SERAIENT LES RÉPERCUSSIONS D'UN DÉPART DU CADRE NOIR DE SAUMUR ?

L'économie saumuroise est intimement liée au développement des activités équestres :

Dès 1965, le Conseil Municipal et la Chambre de Commerce de SAUMUR avaient à ce sujet attiré l'attention des Pouvoirs

Publics, en adoptant des vœux ayant pour objet de créer, dès cette époque, un Institut National d'Équitation dont le siège et les activités auraient été centralisées autour de SAUMUR.

Ces vœux s'appuyaient, entre autres, sur le fait qu'une relative industrialisation s'était développée, depuis un certain nombre d'années, grâce à la culture du champignon de couche, dit « champignon de PARIS », dont la matière première est précisément le fumier de cheval. Il semblait donc très bénéfique de voir ces industries, par ailleurs largement exportatrices, continuer à bénéficier sur place d'une matière première indispensable à sa vie et à son développement. A fortiori, il apparaissait catastrophique pour ces industries de voir les mêmes matières premières émigrer sous d'autres cieux qui n'en auraient pas eu l'utilisation.

Ces vœux, s'appuyant également sur l'Histoire, constataient que, par une tendance bien naturelle, l'économie de SAUMUR était orientée depuis près de deux siècles vers les activités relatives à la pratique de l'Équitation : tailleurs, bottiers, selliers, etc..., sans parler du personnel des Services Vétérinaires, de subsistance, de maréchalerie et d'entretien des chevaux.

Dans un passé tout récent, SAUMUR possédait encore :

- 15 tailleurs spécialisés dans les tenues équestres, uniformes et équipages, employant 150 coupeurs, pantalonniers, cambreurs, culottières, tous spécialisés.
- 5 bottiers ayant une vingtaine d'ouvriers et fabricants d'embauchoirs.
- des selliers et bourreliers pour la confection des selles sur mesure et de harnachements divers.

Que deviendraient tous ces métiers si le CADRE NOIR quittait SAUMUR?

Que deviendrait la main-d'œuvre qui y est attachée, dans une région sous-industrialisée?

Nul doute que pour les uns comme pour les autres, ce serait l'exode vers les grands centres urbains, déjà surpeuplés, et un marasme désastreux pour toute la région de SAUMUR et le Département par voie de conséquence.

Est-il utile de rappeler que la disparition de nombreuses Bases U. S. installées autour de la Ville, et la suppression de la Maison Centrale de FONTEVRAUD ont déjà privé le Saumurois de plus de 1.500 emplois.

Par contre, que d'espoir pour de nombreux commerçants et ouvriers spécialisés si toutes les différentes activités de l'Institut étaient rassemblées à SAUMUR.

Nul doute alors qu'un Centre de formation pour une main-d'œuvre hautement qualifiée pourrait être créé dans notre ville, ces débouchés nouveaux justifiant alors cette création.

Saumur trouverait là sa véritable vocation.

Depuis deux cents ans bientôt, les Saumurois se sont consacrés au service de la Cavalerie, par la formation de multiples entreprises dont le caractère artisanal trouve son plein épanouissement dans notre Région. Au cœur des familles s'est développé ce sentiment de participation au maintien de l'Esprit Cavalier. La dimension actuelle de ces entreprises n'a de signification que pour ceux qui, partageant cet esprit, leur ont conservé leur fidélité et savent qu'elles ont en puissance une énorme vitalité.

A l'impulsion donnée par les Maîtres Ouvriers s'ajouterait l'action constante de réparateurs et de négociants en article de sellerie, maroquinerie...

Par leurs représentants, ils donnaient non seulement en Métropole, mais dans les Territoires d'Outre-Mer et à l'étranger, le « Ton » de l'Ecole Française d'Equitation. Nous sommes assez concernés de nos jours par l'influence de la mode lancée par des faits souvent insignifiants pour douter de l'effet bénéfique d'un sujet universel. Il n'existe pas d'industrie, de commerce ou de rayon spécialisé qui n'ait recherché un label aussi déterminant pour leur réussite.

A cet impact sur le commerce local concourraient les effets d'un train de vie dont le luxe n'est certes pas exclu.

Or, il se trouve que malgré les vicissitudes de l'après-guerre, malgré le développement de la motorisation, la plupart de ces établissements et de ces commerces existent encore, attendant la renaissance de la Capitale du Cheval.

Les créations, la publicité ont même étendu la renommée de la ville par les mouvements de populations que facilite le progrès des relations nationales et internationales.

Sous le signe de l'économie, il apparaît donc urgent d'intensifier ces rapports en regroupant à SAUMUR les activités du CADRE NOIR et du CENTRE NATIONAL DES SPORTS ÉQUESTRES.

CE QU'APPORTE LA RASSEMBLEMENT DES ACTIVITÉS DE L'I. N. E. DANS LE SAUMUROIS

L'effectif permanent de l'Institut National d'Equitation atteindra peut-être 200 personnes, mais celui que représentera le nombre des stagiaires, par le renouvellement, est d'une autre importance. Il

constituera une véritable ambassade de la réputation de notre région et de notre ville, devenue, hélas, une simple étape sur la route des « Châteaux de la Loire », ou de l'itinéraire menant aux plages Atlantique.

Grâce à la douceur de son climat et à ses références de « Capitale du Cheval » comme à ses équipements, elle peut devenir le pôle attractif de toute une région.

Pour s'en persuader, il n'est qu'à écouter les demandes des touristes français et surtout étrangers s'adressant au Syndicat d'Initiatives de SAUMUR. Pour eux, il est essentiel, en guise de préambule, non de se renseigner sur le Château et ses Musées, sur les vins de SAUMUR, sur les industries traditionnelles ou les sites, mais bien sur l'École de Cavalerie et son CADRE NOIR.

La question toujours posée aux responsables est éloquentes : « Peut-on voir le CADRE NOIR ? ».

Pour les uns c'est une École de Cheval, pour d'autres un Musée, pour d'autres, enfin, un Centre Equestre où l'on peut monter à Cheval et prendre des leçons. Pour tous, c'est une curiosité connue, rattachée à SAUMUR. Enfin, pour certains visiteurs plus experts, SAUMUR c'est l'École Française d'Équitation, avec ses traditions et son prestige, au même titre que sa seule rivale en Europe : l'École de VIENNE.

Si l'on devait établir un dépliant européen des villes du Cheval, incontestablement les grands Centres Equestres Internationaux se rallieraient à SAUMUR. Une étude faite à ce sujet en 1964 peut justifier de cette affirmation.

SAUMUR, ÉCOLE DE CAVALERIE, CADRE NOIR ne font qu'un. Séparer ces trois expressions serait sûrement nuire non seulement au prestige d'une ville, mais à celui de la France dans ses traditions établies.

Enfin, SAUMUR dispose d'un équipement hôtelier bien au-dessus de celui de la plupart des villes de l'Ouest, en nombre de chambres et en qualité du confort (plus de 300 chambres classées).

La restauration mondialement connue du Val de Loire est allée de pair avec le développement hôtelier.

L'un et l'autre seraient partiellement condamnés par le départ du CADRE NOIR, car ils sont déjà équipés au-dessus des besoins du moment, vivant selon un passé qui en assurait la rentabilité et attendant tout du regroupement pour survivre.

Ils sont, bien entendu, largement secondés par nombre de loueurs en meublés disposant de locaux aménagés pour des stagiaires.

Pour ceux qui envisageraient de se « retremper » momentanément dans cette ambiance à l'occasion du week-end, par exemple, de faciles communications le leur permettent. Sept trains relient la Capitale avec la régularité d'un transport constamment amélioré en confort et en rapidité.

En direction des Alpes et de la Côte d'Azur, SAUMUR est desservie par le NANTES-LYON, comme elle l'est, vers le sud, par le « DRAPEAU » et « L'ÉTENDARD », en correspondance à TOURS, important centre urbain appelé à devenir l'un des plus grands carrefours auto-routier métropolitain auquel nous espérons bien être reliés par le Val de Loire à l'Autoroute transversale NANTES-PARIS et celle de PARIS-POITIERS.

Enfin, l'équipement de l'Aérodrome de SAUMUR, aux portes de la Ville et à proximité immédiate du célèbre hippodrome de VERRIE et des pistes cavalières de Terrefort, complète cette ouverture de la Capitale du Cheval en toutes directions. Disposant d'une piste de 850 mètres permettant l'envol et l'atterrissage d'avions de 5 tonnes roue, cet aérodrome en constante amélioration est en voie de devenir une escale des lignes nationales intérieures.

C'est au moment du Carrousel de SAUMUR que se ressent le bénéfice de cet extraordinaire développement des communications qui permet pendant quatre jours d'amener dans une ville de province, située à 300 kms de PARIS, près de 15.000 visiteurs.

Mais le rassemblement à SAUMUR, de toutes les activités de l'Institut, permettrait de lui rendre son lustre d'autrefois en en faisant l'ultime manifestation d'un Festival du Cheval qui se déroulerait pendant plusieurs semaines.

Il suffit d'évoquer les fêtes du Carrousel d'avant-guerre qui marquaient l'achèvement de manifestations importantes qu'on appelait « Concours du Cheval de Guerre », épreuves qui s'étaient presque tout au long du mois de Juillet. Les éleveurs de toute la France s'installaient à SAUMUR pour deux ou trois semaines, et arrivaient en grand arroi avec famille, palefreniers et chevaux, dans l'espoir de vendre leurs produits à l'Armée et de traiter des affaires fructueuses.

La série des manifestations de Juillet remplissait alors hôtels et maisons particulières. On s'habillait, on recevait, on échangeait des cadeaux, et les anciens Saumurois n'ont pas oublié ces jours fastueux et fructueux.

Le commerce saumurois, foncièrement attaché à tout ce qui concernait le Cheval, et le sentiment très vif qu'il éprouvait pour la chose équestre, était assorti de légitime intérêt.

On venait de loin pour s'habiller à SAUMUR, pour trouver le bibelot de bon goût, souvenir d'un stage ou d'une visite.

Rien de tout cela n'est complètement oublié, et les sigles d'un grand nombre de produits alimentaires, gastronomiques ou décoratifs témoignent de la fidélité des négociants saumurois aux souvenirs de la belle époque.

Mais notre commerce local est trop actif pour se contenter de souvenirs. Chacun sait bien que les fastes de 1910 ne reviendront pas sous leur forme d'autrefois. C'est pourquoi il entend rester fidèle à sa clientèle traditionnelle en l'élargissant vers les nouvelles couches que lui fait espérer l'implantation de l'Institut National d'Équitation à SAUMUR. Tout existe pour l'accueillir, et le commerce saumurois est parfaitement conscient de la nécessité de la fidélité aux meilleures traditions et de l'ouverture vers des activités nouvelles.

Le courant déterminé par cette Institution enfin rassemblée, là où nous estimons ses racines existantes, donnerait donc à notre ville l'épanouissement dont elle est privée.

La mise à l'écart dont l'Arrondissement est présentement l'objet en matière d'aides financières de l'État à son Industrialisation pèse en effet lourdement sur la Ville de Saumur et ses environs.

Zone industrielle non privilégiée, Zone agricole de policulture ne disposant pas des **facilités de commercialisation** qu'offrent les vastes exploitations céréalières du Centre et du Nord... Nous risquons donc, non seulement de ne pas assurer l'emploi des demandeurs du secteur urbain, mais de voir affluer environ 600 ruraux par an en quête de reconversion.

Est-il juste, dans une telle conjoncture, de refuser à Saumur une compensation dans l'appui accordé à une vocation à laquelle elle a été préparée de tous temps ?

Cela permettrait au Saumurois, à la fois de maintenir son industrie de pointe que représentent la culture et la conserverie du champignon, de se développer sur le plan du tourisme et de promouvoir sa vocation commerciale dans certains secteurs bien spécialisés.

Enfin, un Centre d'enseignement quel qu'il soit stimule les affaires. Il existe un lien entre les échanges culturels et commerciaux.

L'Académie équestre déterminerait vraisemblablement l'ouverture de Galeries d'Art, suivies par des Artistes français et étrangers, exprimant sous diverses formes l'inspiration de la plus noble conquête de l'Homme.

Elle entraînerait l'extension de magasins appelés à la diffusion d'ouvrages traitant de l'Art Equestre avec les supports que permettent les moyens pédagogiques modernes (illustrations, diapositives, films, bandes magnétiques, disques). Une impulsion serait généralisée dans tous les négoce : alimentation, vêtements, bijouterie, orfèvrerie, maroquinerie, armurerie, bimbéloterie, etc..., marquée du sceau de notre spécialisation.

En supposant même que la répartition géographique des installations de l'Institut ne facilite une gravitation commerciale comparable à celle du Quartier Latin, les limites de l'agglomération saumuroise permettent une localisation souhaitable.

L'animation commerciale et artisanale du « Secteur Sauvegardé » par un thème hippique semble déjà orientée par le Musée du Cheval.

Unique au Monde, ce Musée deviendrait, au Berceau de la Cavalerie, le sanctuaire des fervents du Cheval qui se révèlent de plus en plus nombreux.

La passion des corporations a préparé les Saumurois à les recevoir, assurer leur bien-être, à les aider dans leurs travaux.

Puisse-t-elle convaincre les Pouvoirs Publics dans la décision d'une décentralisation **respectant les vocations traditionnelles.**

SAUMUR, CENTRE DE GRAVITÉ DES RÉGIONS D'ÉLEVAGE ET DE SPORTS EQUESTRES

Il ne fait pas de doute que l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest sont les régions où la pratique de l'Équitation conserve la faveur du public, mais également des sportifs.

Dans cet ensemble géographique dont SAUMUR est le centre, nous notons que cette particularité se singularise dans un cercle de 100 kms de rayon.

Plus de 50 hippodromes assurent un calendrier qui dépasse 100 réunions.

Nous citerons parmi celles-ci : POITIERS, LA ROCHE-POSAY, CHARROUX dans la Vienne, CHINON, LOCHES, NEUILLÉ-PONT-PIERRE, RICHELIEU, TOURS dans l'Indre-et-Loire, LAVAL, DURTAL, SEICHES-SUR-LE-LOIR, CHOLET, ECOMMOY, LE LION-D'ANGERS, LE MANS, CHATEAU-GONTIER, LA FERTÉ-BERNARD, SILLÉ-LE-GUILLEAUME, BEAUMONT-SUR-SARTHE, SAUMUR (Le Breil et Verrie), LE LOUROUX-BÉCONNAIS, MONDOUBLEAU, JALLAIS, SAINT-PIERRE-LA-COUR, LONGUÉ, MOLIÈRE, SABLÉ-SUR-SARTHE, CHATELAIS, MONTMIRAIL, LE LUDE, THOUARS, MONTREVAULT, COMBRÉE, NUEIL - SUR - LAYON, ROCHFORT - SUR - LOIRE, CRAON, SENONNES, POUANCÉ, pour ne citer que les principaux de l'Anjou-Maine.

Dans le même rayon, à partir de SAUMUR, cinquante Sociétés Hippiques, rurales ou urbaines, font revivre le goût du Cheval parmi les jeunes.

C'est au prestige de SAUMUR que se doit l'attrait ressenti même par les adultes pour un sport auquel certains sacrifient tous leurs loisirs.

Outre les épreuves d'entraînement des Sociétés Hippiques locales, des concours hippiques régionaux, nationaux et internationaux gravitent autour de SAUMUR.

Citons parmi ceux-ci LE LION-D'ANGERS, LA BAULE, MORANNES, LE GRAND-LUCÉ, TOURS, CHATEAUDUN, US-SON-DU-POITOU, etc...

C'est toutefois à SAUMUR même que se maintient et que s'accroît l'effort que font les Haras des Centres d'ANGERS, SAINTES et de BLOIS pour que la Capitale du Cheval conserve son renom.

- Concours de modèles et d'allures, pour chevaux de selle de 4 et 5 ans, début juin.
- Epreuves d'extérieur au Breil, pour chevaux de selle de 4, 5 et 6 ans, également début juin.
- Concours complet à la mi-juin.
- Epreuves de dressage nationales vers la fin mai ou à la mi-juillet.
- Concours complet d'Equitation à Verrie.

Il devrait être possible, lorsque l'Institut rejoindra dans sa totalité SAUMUR, de bloquer sur une période qui pourrait atteindre six semaines, non seulement ces épreuves, mais **toutes les manifestations de caractère national**, allant de la vente des jeunes chevaux (l'équivalent des yearling de Deauville), au Concours du Cheval de Selle qui remplacerait le Concours du Cheval de Guerre qui, comme nous l'avons rappelé, attirait à SAUMUR, il y a vingt ans, pendant près d'un mois, plus de 2.000 personnes qui y séjournaient dans une ambiance exceptionnelle dont certains évoquent encore avec regret les fastes disparus.

LE CADRE NOIR — COMMENT L'ADAPTER AUX NOUVELLES STRUCTURES DE L'INSTITUT ?

Nous avons apporté dans une première partie des arguments régionaux d'ordre économique et technique.

Il convient maintenant de faire valoir les facteurs de l'efficacité et de la raison, motivant à l'échelon national la promotion que nous sollicitons. SAUMUR est depuis des siècles la ville à vocation cavalière, et lorsqu'on parle équitation avec un Français comme avec un Américain, un Thaïlandais ou un Brésilien, chacun pense à SAUMUR.

Faisons un bref rappel historique pour en avoir la preuve.

Le Carrousel de SAUMUR, qui prit sa forme définitive en 1828, se déroula d'abord au Château de Launay, à proximité de la Ville, dans un ravissant Manoir du XV^e siècle où avait résidé le Roi René.

Puis ce fut, sous Henri IV, la création d'une Académie d'Équitation aux côtés de l'Académie Protestante. L'une et l'autre eurent grand renom.

En 1763, les Carabiniers de Monseigneur le Comte de Provence, au retour de la Guerre de Sept Ans, vinrent tenir garnison à SAUMUR, lui donnant sa physionomie militaire par la construction du bâtiment central de l'École actuelle, de manèges et d'écuries. Leur enseignement équestre se révéla de telle valeur qu'ils constituèrent en fait, jusqu'aux approches de la Révolution, l'École militaire d'Équitation, axée vers les exercices d'extérieur, la célèbre École de Versailles restant le haut lieu de l'Équitation savante.

Lorsque Louis XVIII, ancien Comte de Provence et Chef des Carabiniers, monta sur le trône, c'est à SAUMUR qu'il fonda « l'École Royale de Cavalerie » chargée de former les cadres de cette Arme.

C'est de cette date que vient l'appellation de « CADRE NOIR », donnée, en raison de leur uniforme noir à attributs d'or, aux Instruteurs d'Équitation, que l'on appelle aussi les « Ecuyers ».

C'est alors que le Colonel LHOTTE définit et souda la doctrine équestre, et c'est sous lui que le CADRE acquit son renom. C'était, avant la Grande Guerre, un corps d'une haute tenue et d'un grand prestige. Disposant de 1.800 chevaux, assurant aux côtés d'une instruction militaire de valeur, une instruction équestre hautement cotée, aux cadres de la Cavalerie Française et à bien des Officiers Étrangers, SAUMUR était « La Mecque du Cheval » où s'insufflait l'esprit cavalier.

La Guerre de 14-18 vit les Ecuyers dans les tranchées, dans les Chars, dans l'Infanterie, et beaucoup d'entre eux restèrent au Champ d'Honneur.

Dès 1919, le CADRE NOIR fut reconstitué et reprit son rôle au sein de l'École.

Mais la motorisation grandissante et nécessaire fit diminuer le nombre des chevaux et l'importance de l'instruction équestre. Le

Colonel WATEL illustra cette période brillante du prestige de son grand nom, et lui succédèrent les talents du Colonel DANLOUX et du Commandant LESAGE. Alors que ce dernier **gagnait aux Jeux Olympiques de 1932 l'épreuve de dressage**, une équipe du C.H.I. dirigée par le Colonel de LAISSARDIÈRE, puis par le Commandant BIZARD, glanait de nombreux lauriers, montrant par là qu'à SAUMUR peuvent se réaliser toutes les autres disciplines sportives.

A l'époque, le **C. H. I.** (Centre Hippique International) travaillait en liaison avec le **Cadre Noir** et celui-ci assurait la direction du Centre de Perfectionnement équestre d'où sortaient futurs **Ecuyers** et futurs **Internationaux**.

Il est donc **absurde** de dire que SAUMUR et l'actuel FONTAINEBLEAU « ne peuvent cohabiter entre Thouet et Loire ».

Nouveau conflit en 1939, nouveaux sacrifices des Ecuyers, parallèles à ceux de leurs jeunes, « Les CADETS DE SAUMUR », sur ces bords de la Loire qui les avaient vu galoper les uns et les autres.

Le sanctuaire était à nouveau détruit.

Après 1945 et, tout bien pesé, ce fut à SAUMUR et non à FONTAINEBLEAU, comme il avait été envisagé, que fut reconstitué le CADRE NOIR, avec les moyens sauvés de l'occupation allemande.

Le CADRE NOIR reprit alors sa vocation **d'enseignement** et de **perfectionnement** en s'attachant à ce que ses Ecuyers, ses Maîtres et Sous-Maîtres de Manège demeurent également des **cavaliers d'extérieurs** et de **compétition**.

Certes, des écuries disparurent. « BACNINH » fut rasé et remplacé par un bâtiment réservé aux E. O. R. « LA MOSKOVA » devint gymnase. Trois manèges furent transformés en salles de démonstration ou atelier. Mais rien ne changea véritablement, et il n'est que d'assister à la remise des Sabres aux Sous-Lieutenants, qui se déroule chaque année au jour anniversaire des glorieux combats des CADETS DE SAUMUR, pour être convaincu que c'est ici que continue à souffler « l'esprit cavalier ».

L'on a dit et l'on dit encore, on l'écrit même, que nos Ecuyers sont hors du temps, qu'il faut se résoudre à pratiquer une Equitation de masse. On leur reprocherait volontiers de ne pas être d'accord avec ceux qui exploitent souvent, sans en avoir les qualités requisés, les fervents d'un sport populaire qui mérite des instructeurs de talent, doués d'une honnêteté professionnelle rigoureuse.

En quelques « leçons », à califourchon et en short sur une mauvaise selle, sur des chevaux usés et mal nourris, dont le narrot a disparu, mais qui ont encore une crinière avec la rêne (unique heurissement) qui sert de point d'appui, on se flatte de former des cavaliers et des cavalières...

Out, certes, il faut faire une équitation de masse qui ne soit pas réservée à des jeunes gens et des jeunes filles de milieu bourgeois, il faut même que cette équitation de masse entre dans les mœurs au point que dans un Lycée Technique ou une Maison de Jeunes l'on choisisse l'équitation comme on choisit le basket ou le foot-ball comme sport de travail. Mais il faut que se maintienne dans la formation des Maîtres, comme dans l'allure à donner aux jeunes élèves, ce qui a fait le prestige de l'École de Saumur.

L'Équitation est un sport noble par le fait qu'il a le pouvoir d'anoblir et de parfaire l'éducation de ceux qui la pratiquent, quel que soit le milieu dont ils sont issus. Si ce sens indispensable de la mission des Ecuyers de SAUMUR a parfois déplu à certains, il convient cependant de le maintenir, car il n'y a pas d'Équitation sans que se lient, chez ceux qui la pratiquent, le goût du risque, de l'effort et celui d'une certaine élégance, d'un certain panache.

C'est à SAUMUR que se ressent mieux que partout ailleurs cette ambiance si particulière que ne connaissent que ceux qui y sont passés.

Si le 1^{er} janvier 1969, c'est-à-dire à la création pratique de l'Institut National d'Équitation, le CADRE NOIR a cessé de faire partie de l'Armée, il n'en a pas moins conservé sa mission d'enseignement et de formation qu'on oublie trop souvent pour ne le situer que dans le cadre des deux reprises traditionnelles mondialement connues.

À ce titre il est, dans l'état actuel des choses, la pièce maîtresse de l'Institut, et la qualité de l'enseignement donné (reconnue par la totalité des Membres du Conseil d'Administration), doit provoquer l'extension de ses missions.

Quelles sont-elles dans l'organisation présente?

— Former et recycler les Instructeurs Civils d'Équitation qui s'avèrent insuffisants en nombre et en qualité, étant donné le développement de l'Équitation populaire en France.

Cours de formation d'Instructeurs et cours de recyclage se sont donc succédés sans interruption depuis la création de l'Institut avec des résultats d'autant plus satisfaisants que les Ecuyers sont, par tradition et par vocation, des Instructeurs.

Ajoutons d'ailleurs que selon la demande de la Fédération Nationale des Sports Equestres et, avec l'accord des Armées, c'est dès 1957 que se réunirent aux stagiaires militaires, jeunes monitrices et moniteurs civils. Près de six cents Instructeurs civils d'Équitation ont été ainsi déjà formés par le CADRE NOIR.

— Maintenir la doctrine et les traditions de l'Équitation française.

Dans ce but, le CADRE NOIR présente deux reprises, chaque vendredi à SAUMUR et, au mois de juillet, pendant quatre jours à l'occasion du Carrousel. Ces présentations ont également lieu chaque année à l'étranger. Il envisage de les présenter plus souvent, dans la région parisienne, et de continuer à les présenter à l'étranger, comme cela s'est fait les années précédentes.

En dressage, c'est à l'Ecuyer en Chef, ou à un Ecuyer désigné par lui, qu'il revient naturellement d'être l'Entraîneur National. Déjà se sont succédés à Saumur plusieurs stages de perfectionnement pour les cavaliers de compétition, action qui peut se prolonger par des contacts directs, afin de rechercher à travers la France cavaliers et chevaux méritant de prétendre aux échelons Nationaux et Internationaux.

Pour le Concours Hippique et le Concours Complet d'Equitation, il est envisagé de désigner des Entraîneurs Nationaux, choisis selon leur compétence particulière dans chacune de ces disciplines. Ceux-ci seraient basés à Saumur où ils pourraient organiser des stages de courte durée, en vue de la préparation aux grandes compétitions, mais leur action principale consisterait plutôt à aller visiter et conseiller sur place les concurrents nationaux, la formation des cavaliers plus jeunes ayant lieu à Saumur sous la direction des Ecuyers désignés.

La préparation du Concours Complet, en particulier, bénéficiera à Verrie de terrains d'une qualité exceptionnelle et dont la région parisienne, comme nous l'avons dit, ne peut offrir l'équivalent.

Les cavaliers pourront y trouver une ambiance de travail que ne viendront distraire ni les passages incessants, ni les raisons d'éparpillement qu'entraînerait une implantation dans la région parisienne.

QUELLES SONT LES AUTRES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT QUI DOIVENT DÉSORMAIS SE LOCALISER A VERRIE-SAUMUR ?

- Essentiellement la préparation à la compétition Mondiale-Internationale des cavaliers et des chevaux dans les trois disciplines :
- Dressage.
- Concours Hippique.
- Concours Complet d'Equitation.

Il ressort de cette brève étude que c'est à SAUMUR que se justifie un regroupement sur le plan de l'efficacité, et il n'est pas douteux que le CADRE NOIR se sente en mesure de se fondre avec

l'Institut National d'Équitation en vue d'assumer des missions auxquelles il a été **jusqu'alors seul à faire face**, il faut le reconnaître.

COMMENT REGROUPER MATÉRIELLEMENT CADRE NOIR ET CENTRE NATIONAL D'ÉQUITATION A SAUMUR ?

SAUMUR peut accueillir, **au cours de l'été 1970**, l'Institut National d'Équitation et, dans les mois qui suivront, permettre à cet organisme de disposer d'une indépendance totale dans un cadre compatible avec le développement qui doit être le sien à l'échelon national.

Cette affirmation s'appuie sur quatre données essentielles :

- les installations de SAUMUR,
- l'Hippodrome de VERRIE,
- le Domaine de ROU-MARSON,
- les Landes de MARSON.

SAUMUR :

Le CADRE NOIR dispose des installations équestres suivantes :

Trois carrières, deux manèges et l'Hippodrome du Breil. Ce terrain d'une superficie de 50 hectares comprend deux pistes d'entraînement (terre et herbe) et 40 obstacles de divers niveaux (carrière, concours complet d'Équitation et courses).

VERRIE :

Hippodrome, d'une superficie approximative de 200 hectares, situé à 5 kms de SAUMUR et à 3 kms de l'Aérodrome de TERREFORT. Appartient déjà, comme Le Breil, à l'Institut National d'Équitation (CADRE NOIR).

Le sol est essentiellement fait de bruyère très souple, utilisable en tout temps. Les bois sont constitués de pins avec quelques futaies d'essences diverses : chêne, châtaignier, acacia, platane.

Le cadre est remarquable et le site, d'une beauté exceptionnelle, est unique dans la région.

Le terrain comprend :

- des pistes de cross-country,
- plusieurs pistes de Concours Complet correspondant à toutes les séries,
- 160 obstacles de Concours Complet et de Course — 2^e série bis, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e séries,
- 200 obstacles d'instruction.

Il est possible d'aménager à l'infini de nouvelles pistes et de nouveaux obstacles pour lesquels les matériaux sont à pied d'œuvre.

DOMAINE DE ROU-MARSON :

Très belle propriété, vallonnée et partiellement boisée, bordant à l'Est le terrain de VERRIE et située à proximité immédiate de l'Aérodrome de Terrefort.

Elle comprend :

- 35 hectares de parc entourés de murs,
- 30 hectares de bois et d'étang,
- une maison de Maître (château) en excellent état et constituée de 15 pièces principales, dont 4 de réception, et 11 chambres. Avec tout le confort moderne, une cuisine, salle de bains,
- des communs aménageables,
- une maison de garde.

La propriété est actuellement à vendre.

LES LANDES DE MARSON :

Terrain légèrement vallonné, d'environ 70 hectares, situé au Nord de la route de Terrefort-Verrie, bordant à l'Est le Domaine de Rou-Marson et appartenant à l'École d'Application de l'Arme Blindée et de la Cavalerie.

Il comprend quelques futaies et taillis. L'aménagement de pistes et d'obstacles est facilement réalisable aux moindres frais.

L'ensemble VERRIE, DOMAINE DE MARSON, LANDES DE MARSON, est **pratiquement d'un seul tenant** et, par le terrain d'aviation de SAUMUR-TERREFORT, voisine avec SAUMUR.

Quelles sont donc les dispositions à réaliser en vue de recevoir dans sa totalité l'Institut National des Sports Equestres à SAUMUR-VERRIE ?

— de façon provisoire au cours de l'été 1970 :

1°) Sans frais :

SAUMUR

— Accueil d'une trentaine de chevaux dans les installations équestres existantes, avec possibilité d'accueillir une trentaine de chevaux supplémentaires dans les Ecuries de l'École de l'Arme Blindée, moyennant quelques réparations élémentaires d'une valeur approximative de Frs : 5.000 et pouvant être entreprises dès maintenant.

— Facilités données aux cadres et stagiaires pour prendre leurs repas respectivement au Mess des Officiers et des Sous-Officiers de l'École.

— Prêt par l'École, pendant un an (à l'exception de la période du 15 au 30 juillet 1970 et 1971, **de quatre bureaux groupés**, situés à proximité des manèges et pouvant recevoir une dizaine de personnes.

VERRIE

— Utilisation de l'Hippodrome et des installations existantes.

LANDES DE MARSON

— Terrain mis à **l'entière disposition** de l'Institut par l'École de l'Arme Blindée, et dont la cession définitive pourrait être envisagée, les terrains de manœuvre et de tir de l'École étant maintenant en cours d'extension vers FONTEVRAUD.

2°) Avec l'aide de crédits :

DOMAINE DE ROU-MARSON

— Achat de la propriété en vue de son utilisation ultérieure après aménagement.

Dans un deuxième temps et dans un délai très bref :

— La Direction de l'Institut et ses bureaux annexes s'installeraient à ROU-MARSON dans la maison principale du Domaine.

— En fonction des crédits qui seraient alloués et qui pourraient être attribués par tranches successives, les travaux seraient conduits de façon à réaliser ou aménager dans le temps :

- 50 à 300 boxes,
- 2 à 3 manèges,
- 35 à 40 chambres,
- un garage (existe et est seulement à transformer),
- 2 à 3 carrières,
- un parking.

Il est difficile de proposer un découpage en tranches des dépenses qui résulteraient de ces aménagements et constructions.

Deux solutions peuvent être envisagées :

1°) Les reprises traditionnelles et les cours de formation d'Instructeurs de dressage sont maintenus à SAUMUR.

Stages de perfectionnement, Concours complet et Concours hippique se font à VERRIE-SAUMUR ;

2°) L'ensemble de l'Institut s'installe à VERRIE-MARSON.

Dans cette dernière hypothèse, le maximum des prévisions indiquées ci-dessus est à réaliser. Cela pourrait se concevoir en trois tranches :

Première Tranche :

50 boxes, environ 250.000 Frs

un manège, environ . . . 500.000 Frs

Deuxième Tranche :

100 boxes	500.000 Frs
20 chambres	500.000 Frs
un manège	500.000 Frs
une carrière	10.000 Frs (avec l'aide du Génie)

Troisième Tranche :

150 boxes	750.000 Frs
20 chambres	300.000 Frs
un manège en construction traditionnelle avec tribune, chauffage et décorations diverses ..	1.500.000 Frs
deux carrières	20.000 Frs (avec l'aide du Génie)

En résumé, pour environ Frs : 5.000.000, le transfert total de l'Institut peut être envisagé, en ajoutant aux chiffres ci-dessus ceux résultant des améliorations intérieures à réaliser dans la maison principale.

Il est bien évident que le Regroupement de l'Institut à ROUMARSON donnerait à cet organisme une indépendance totale en lui conférant de nombreux avantages :

— Le Domaine de MARSON se situe entre VERRIE, terrain qu'il borde à l'Ouest, et le terrain militaire dit des Landes de Marson qu'il borde à l'Est. Comme nous l'avons dit, cette partie des Landes de Marson n'est pratiquement plus utilisée par l'Ecole de l'Armée Blindée, et rien ne s'oppose donc à ce qu'elle soit laissée à la totale disposition de l'I.N.E. par le jeu d'une simple convention.

Au centre du Domaine de MARSON pourraient s'établir progressivement, au gré des besoins et des crédits disponibles : la Direction de l'I.N.E., puis les installations de toutes natures nécessaires à son fonctionnement.

L'entraînement et l'instruction seraient conduits très aisément :

— Les 200 hectares de VERRIE se trouvent à 500 mètres à l'Ouest,

— Les 70 hectares supplémentaires (en lisière Est) permettraient un travail journalier en économisant, en quelque sorte, les pistes de VERRIE à réserver plutôt pour le véritable entraînement,

— Les déplacements dans les zones de bois et de champs qui forment l'environnement de ROU-MARSON sont très facilités par la présence de multiples chemins de toute nature, sans aucune restriction d'usage de la part des communes périphériques.

Deux autres facteurs méritent enfin d'être soulignés :

— L'aide de l'Ecole d'Application, dont peut bénéficier l'Institut National d'Equitation, pour l'organisation des grandes compétitions et la proximité du terrain d'aviation où l'utilisation des avions de transport est en voie de développement. L'aérodrome ne se trouve qu'à 800 mètres des Landes de MARSON et à 2 kms de ROU-MARSON.

CONCLUSION

Nous avons essayé de mettre en lumière les éléments déterminants justifiant un regroupement à SAUMUR-VERRIE de l'Institut National d'Equitation, sans entrer dans le détail, et sans préjuger de la meilleure répartition de ses activités à réaliser localement.

Nous devons ajouter deux autres arguments importants en matière de conclusion :

— **Un enseignement sportif doit se faire dans le calme et la détente :**

Ce n'est pas au Parc-des-Princes que s'entraînent les athlètes olympiques, et si des efforts financiers importants et justifiés ont été faits à FONT-ROMEY ou ailleurs c'est parce que le cadre, parfaitement approprié à la discipline choisie, l'environnement et la qualité des installations, ont toujours été considérés comme essentiels pour que l'entraînement soit source de résultats.

Il doit en être de même en ce qui concerne l'Institut National d'Equitation.

La rigueur et la fatigue que suscitent les sports équestres nécessitent une ambiance de **tranquillité et d'isolement** introuvable dans la région parisienne, où chacun sera sollicité par des amis ou par des distractions qu'offre PARIS.

SAUMUR-VERRIE présente par contre l'énormé avantage du voisinage d'une ville de province agréable, tout en permettant aux stagiaires de vivre dans un cadre **exceptionnel** à tous points de vue. Ceux-ci seront alors entièrement à la disposition de leurs Maîtres et les résultats y seront tout autres, sans qu'ils aient l'impression d'être cloîtrés dans un Séminaire.

— **L'argument prix de revient n'est pas non plus sans valeur** puisque, dans la solution la plus coûteuse, l'infrastructure ne dépassera guère 5.000.000 de Frs, auxquels s'ajoutera le prix d'achat de MARSON.

Or, le Conseil Général a adopté, lors de sa dernière session, une résolution tendant à tout mettre en œuvre, **même financièrement**, pour que le CADRE NOIR s'épanouisse au sein d'un Institut National **implanté dans la région** de SAUMUR. Il a même précisé cet effort en le **fixant aux deux tiers de la dépense totale**, avec la Ville de SAUMUR et son District Urbain qui ont **délibéré dans le même sens**.

Tout est donc rassemblé pour que la décision soit prise :

TRADITION — EFFICACITÉ — ÉCONOMIE

Le lecteur de ce document très simple ressentira sans doute la volonté des auteurs de convaincre ceux qui ont à prendre les décisions en leur apportant les arguments qui militent en faveur de « SAUMUR » pour l'implantation souhaitée.

C'est le seul but qu'ils poursuivent et l'on voudra bien admettre que, sans outrance et objectivement, ils ont cherché à défendre en même temps : une cause qui leur est chère, un renom, un prestige et l'avenir économique d'une cité qui doit rester la Capitale Nationale de l'Équitation au milieu d'une région dont la prospérité en dépend.

Le Comité d'Action
pour le Regroupement à Saumur de l'I.N.E.



ADDITIF IMPORTANT

Afin de recueillir des avis particulièrement qualifiés des Monitrices et Moniteurs **civils** ayant suivi des stages de formation de recyclage, le Comité d'Action, pour le regroupement à SAUMUR des activités de l'Institut National d'Équitation, a adressé un questionnaire aux cinq cent quatre-vingts Instructeurs ou candidats Instructeurs passés par SAUMUR depuis le début de ces stages.

Cette enquête est en cours de dépouillement, les derniers questionnaires venant d'être envoyés.

Les questions posées étaient les suivantes :

- Quel souvenir avez-vous gardé de votre stage ?
- Quel profit en avez-vous tiré ?
- Que pensez-vous des conditions de travail ?
- Veuillez dire, dans le paragraphe ci-dessous, tout ce qu'il vous paraît intéressant d'ajouter.

L'on peut affirmer tout d'abord que tous les stagiaires consultés **ont répondu** ou **vont répondre** à ce questionnaire, puisque déjà deux cents réponses sont parvenues, et que chaque jour en apporte quinze ou vingt nouvelles.

Nous sommes donc déjà susceptibles d'établir sur ces deux cents réponses une impression d'ensemble.

Toutes, sauf une, sont **enthousiastes**. Les termes employés sont le plus souvent : **extraordinaire, inoubliable, impossible de trouver mieux, exceptionnel**.

Les stagiaires consultés gardent **tous**, de leur passage à SAUMUR, un souvenir de travail **parfaitement organisé, d'Instructeurs de qualité exceptionnelle, accueillants, prévenants**, transmettant à leurs élèves leur **propre flamme**.

Tous, qu'ils viennent de Belgique, de Suisse, de Brest, de Nîmes, de Morlaix ou de **Fontainebleau**, estiment qu'ils ont acquis à SAUMUR ce qu'ils n'auraient jamais acquis ailleurs. Ils ne regrettent qu'une chose, c'est de n'avoir pas pu **venir plus souvent à Saumur**.

Ambiance formidable, travail sérieux, accueil chaleureux, sont les termes qui se retrouvent sur tous les questionnaires, comme si les six cents filles et garçons s'étaient rassemblés avant de répondre.

En ce qui concerne **les terrains**, tous considèrent que nulle part ailleurs ne se trouve un **terrain aussi exceptionnel que Verrie**, praticable par tous temps, avec ses **immenses possibilités**, ses **multiples pistes**, ses **cinq cents obstacles**.

AF!
Un jeune stagiaire, champion junior de Concours hippique en 1964, note qu'avant de venir à SAUMUR il avait suivi de nombreux stages à FONTAINEBLEAU, mais l'impraticabilité des terrains empêchait tout **entraînement rationnel**, alors que les carrières de SAUMUR et le terrain de VERRIE étaient **utilisables en toutes saisons**.

Seule la remonte très moyenne de SAUMUR est notée et, sur ce point, les stagiaires sont bien d'accord avec leurs Ecuyers, mais compte tenu de cela, chacun note le désir des Instructeurs du CADRE NOIR de mettre leurs meilleurs chevaux à la disposition des stagiaires.

Dans le dernier paragraphe, qui ne comporte pas de question, mais demande seulement ce qu'ont à ajouter les stagiaires, **tous**, en termes **éloquents, émouvants et définitifs**, font état de l'erreur **magistrale** que représenterait le **départ du Cadre Noir de Saumur**.

Au contraire, et s'élevant bien au-delà de **la tradition et du passé de Saumur** qu'il ne faut pas toutefois négliger, ils estiment que **Saumur est au centre de la France**, que **Saumur a les meilleurs terrains du Monde**, que les **Ecuyers ne seront plus les mêmes hommes** s'ils sont transplantés ailleurs, qu'un certain éloignement ne représente d'ailleurs qu'un avantage de plus. Une jeune fille ajoute : « Nos augures ne voyagent-ils qu'en diligence pour réclamer une concentration dans la région parisienne, ou sont-ils à ce point devenus podagres qu'ils ne peuvent plus, comme de vieux retraités, qu'aller voir les autres jouer aux boules sur la petite place au bout du chemin... ».

« SAUMUR restera toujours, au cœur des cavaliers, la Mecque du Cheval », dira un autre.

« Les moyens de transport permettent à tous un séjour à SAUMUR où le calme, la tranquillité, sont les meilleurs garants d'études sérieuses, dans la joie », dit un garçon de la Haute-Loire.

« Le déplacement du CADRE NOIR hors de SAUMUR équivaudrait, aussi bien aux yeux des profanes qu'à ceux des cavaliers du Monde entier, à un sacrilège... », répond de NOUMÉA un stagiaire de 1967.

« Cadre magnifique, reposant, exaltant », ajoute une jeune fille de METZ.

« Qui ne connaît VERRIE ? Y a-t-il un terrain comparable en France ? Je ne le pense pas... », dit un autre.

« SAUMUR représente la tradition de l'Equitation française. Il faut garder ce lieu sacré de l'Equitation, à la fois supérieure, académique et moderne », répond un jeune stagiaire des bords du Lac Léman.

« Le CADRE NOIR et l'Institut National d'Equitation n'ont leur place qu'à SAUMUR, autant par ses aménagements exceptionnels, ses terrains, que par la tradition qui s'en inspire... », ajoute un jeune stagiaire des Haras.

« A SAUMUR, nous avons l'impression de former un groupe d'amis, participant tous à la joie commune que nous éprouvions en montant à cheval... Nulle part ailleurs cela ne serait possible... », nous répond-on de MONTPELLIER.

« Je garde un souvenir émerveillé, une gratitude profonde de mes stages à SAUMUR. Le CADRE NOIR, unique au Monde, fait partie intégrante de SAUMUR... Il ne peut vivre ailleurs », nous écrit-on des Bouches-du-Rhône.

*
**

Ce questionnaire et les réponses qui nous sont déjà parvenues nous semblent un élément capital de ce Livre Blanc.

C'est pourquoi nous avons tenu à faire connaître aux lecteurs quelques extraits des deux cents premières réponses que nous avons reçues,

Les autres ne peuvent qu'être identiques.



M P R I M E R I E

Pierre RICHOU
4, PLACE DU MARCHÉ
SAUMUR TÉL. 51.21.26



SAUMUR. LE 10 mars 1970.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
(49)

MAIRIE DE SAUMUR

TÉLÉPHONE 51-30-10

LG/PT.

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur, au nom du Comité d'Action pour la Défense du CADRE NOIR et le Regroupement à SAUMUR de l'Institut National d'Équitation, de vous faire parvenir le "Livre Blanc" que nous avons mis au point et dont l'édition est enfin terminée.

Cet ouvrage dont le seul but est d'informer l'opinion de manière objective est à votre disposition pour le cas où vous désireriez en obtenir plusieurs exemplaires aux fins de diffusion personnelle.

Présenté de la manière la plus simple, il doit permettre d'épauler l'action qu'avec vous nous avons engagée et que nous poursuivons sans relâche pour assurer de façon définitive au département de Maine-et-Loire cette très importante activité économique et culturelle, et à SAUMUR un avenir certain dans sa vocation traditionnelle de "Ville du CHEVAL".

Avec l'espoir que tous ces efforts le permettront,

Je vous prie de croire, Mon cher Collègue,
à l'assurance de ma parfaite et amicale considération.

le Sénateur-Maire,



